Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260917-D2026_09_04-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 09 – 04**
Décision du 17 septembre 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **17 septembre** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	11 septembre 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 27 Votants : 33 (6 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Benoît DUFLOS, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Stéphanie DOUESSIN (pouvoir à Antoine BRISSIER), Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Emmanuel CASADO (pouvoir à Marie-Claude HELSENS), Sylviane GUILLOT, Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Dominique DENIEUL, Lara BAKHOS (pouvoir à Melaine MORIN), Rozanne JAMAIN (pouvoir à Dominique MARCHAND).
Absents	-
Secrétaire de séance	Benoît DUFLOS

Convention financière portant sur les travaux d'aménagement des rues Hélène de Laval et Pierre Gaudiche à Châteaugiron

Melaine MORIN rappelle que vu les délibérations du Conseil communautaire n°2024-04BIS-06 en date du 18 avril 2024 et du Conseil municipal de Châteaugiron n°2024-05-27-02 en date du 27 mai 2024, actant le transfert de la compétence « Assainissement des eaux usées » au Pays de Châteaugiron Communauté à compter du 1er janvier 2026.

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2025-06-02-00004 en date du 2 juin 2025 portant modification des statuts du Pays de Châteaugiron Communauté et actant le transfert de la compétence Assainissement au Pays de Châteaugiron Communauté à compter du 1er janvier 2026,

Considérant que la commune de Châteaugiron a engagé un projet de réaménagement des rues Hélène de Laval et Pierre Gaudiche comprenant des travaux sur les réseaux d'eaux usées relevant désormais de la compétence du Pays de Châteaugiron Communauté,

Considérant que la commune de Châteaugiron assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération,
Considérant qu'il convient de définir les modalités de participation financière du Pays de Châteaugiron Communauté aux travaux relevant de la compétence assainissement collectif,

Conformément à la convention présentée en annexe, les travaux réalisés dans le cadre de cette opération comprennent notamment des travaux préparatoires, des travaux de terrassement et de voirie ainsi que des travaux de mise à niveau des ouvrages.

Les frais sont répartis au prorata des travaux relevant de la compétence voirie et de ceux relevant de la compétence assainissement collectif.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260917-D2026_09_04-DE

Ainsi, la participation prévisionnelle du Pays de Châteaugiron Communauté au titre des travaux relevant de la compétence assainissement collectif s'élève à 89 584,56 € HT, correspondant aux travaux réalisés sur les réseaux d'eaux usées.
Les montants indiqués sont établis sur la base du marché attribué à la date de signature de la convention et pourront évoluer en fonction des dépenses réellement exécutées et mandatées dans le cadre de l'opération.

Les montants indiqués sont établis sur la base du marché attribué à la date de signature de la convention et pourront évoluer en fonction des dépenses réellement exécutées et mandatées dans le cadre de l'opération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider la convention de participation du Pays de Châteaugiron Communauté portant sur les travaux d'aménagement des rues Hélène de Laval et Pierre Gaudiche à Châteaugiron
- ✓ d'autoriser le Président à signer la convention et à signer tout autre document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
La première Vice-Présidente,

Marielle MURET-BAUDOIN

Le Secrétaire de séance,

Benoît DUFLOS